



2023



Examen Professionnel Attaché Principal d'Administration de l'État du ministère des armées

OUVERTURE
DES
INSCRIPTIONS

17/05/22

CLÔTURE
DES
INSCRIPTIONS

28/06/22

ÉCRIT

-

EPREUVE
ORALE
UNIQUE

A compter du
03/10/22

NOMBRE
DE
POSTES

34

- Arrêté du 22 avril 2022 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade d'Attaché Principal d'Administration de l'État ministère des armées (JO du 4 mai 2022)

➤ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045742866>

Modalités d'inscription

- **Par Internet** : du 17 mai 2022, à 12 heures, au 28 Juin 2022, à 12 heures (fin des inscriptions), heure de Paris.

Le formulaire d'inscription doit être complété sur la plateforme des concours à l'adresse suivante : <https://admissio.defense.gouv.fr>.

L'inscription ne doit pas être effectuée à partir d'un poste équipé ISPT (internet sur le poste de travail). L'adresse mail utilisée doit être une adresse personnelle.

La candidate ou le candidat crée son compte sur la plateforme des concours en cliquant sur l'onglet « s'identifier » puis sur « s'inscrire ». Après la création de son compte, la candidate ou le candidat clique sur l'onglet « Civils de la défense » pour rechercher le concours auquel elle ou il souhaite s'inscrire et procède à son inscription en ligne.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) ainsi que les pièces requises, et éventuellement, pour les personnes en situation de handicap, un certificat médical, daté de moins de 6 mois avant le déroulement des épreuves, délivré par un médecin agréé et précisant les aménagements nécessaires pour passer l'épreuve, seront téléversés sur le site des concours à l'adresse internet susmentionnée, au plus tard le 28 juin 2022, date de clôture des inscriptions, avant 12 heures, heure de Paris.



ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
du 1^{er} au 8 décembre 2022

Fédération Syndicaliste FO de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés

46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75

www.fodefense.com



• Par Voie Postale : jusqu'au 18 juin 2021

Les candidates et les candidats n'ayant pas accès à Internet, **peuvent demander un dossier papier d'inscription et de RAEP par voie postale, jusqu'au 14 juin 2022**, cachet de la poste faisant foi, auprès du CMG de Saint-Germain-en-Laye – Division Ressources Humaines – Bureau mobilités et recrutements – Section recrutement – Base de Loges – 8 Avenue du Président-Kennedy – BP 40202 – 78102 Saint-Germain-en-Laye Cedex.

Pour recevoir le dossier, en retour, les candidates et candidats doivent joindre, impérativement, à leur dossier, une enveloppe au format A4 affranchie au tarif lettre 190 grammes et libellée à leurs nom et adresse.

Le formulaire d'inscription, après avoir été rempli, daté et signé doit être envoyé, accompagné du dossier RAEP, par voie postale, à l'adresse du CMG de Saint-Germain-en-Laye, ci-dessus mentionnée, au plus tard le 28 juin 2022, date de clôture des inscriptions cachet de la poste faisant foi.

Épreuve orale unique

L'épreuve orale unique consiste en un entretien avec le Jury et se déroule en Ile-de-France, **à compter du 3 Octobre 2022**.

. Pour les candidates et candidats, **en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite**, résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'Article 72.3 de la Constitution ou à l'étranger bénéficiant, à leur demande, du recours à la visioconférence pour passer l'épreuve orale.

(cf. : *Arrêté du 22/12/2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État*).

Cette demande écrite scannée au format PDF doit être transmise sur la plateforme des concours sur l'espace à l'adresse internet susmentionnée, ou par voie postale au CMG de Saint-Germain-en-Laye **au plus tard le 28 juin 2022, accompagnée d'un certificat médical** délivré par un médecin agréé par l'administration et comportant la mention : « *aménagement relatif à la visioconférence* ».

PARIS, le 9 mai 2022

